



LA RESPONSABILITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES CONDUITES DEPUIS 2017 SUR LA DÉGRADATION DE LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES

La santé mentale des jeunes connaît depuis plusieurs années une dégradation d'une ampleur telle qu'elle constitue désormais un enjeu extrêmement préoccupant, susceptible d'affecter profondément et durablement notre société. Antérieure à la crise sanitaire, cette dégradation s'est considérablement accélérée depuis lors : chez les 18-24 ans, la prévalence des épisodes dépressifs est passée de 11,7 % à 20,8 % entre 2017 et 2021, soit + 77 % en quatre ans ¹. Les hospitalisations pour tentatives de suicide ont progressé de 16,6 % entre 2019 et 2024, atteignant des niveaux particulièrement dramatiques chez les adolescentes (+ 76 % pour les 20-24 ans, + 118 % pour les 10-14 ans) ². La prévalence des problèmes de santé mentale atteint aujourd'hui des niveaux alarmants : en 2026, 42 % des 18-24 ans présentent un score évocateur de trouble anxieux généralisé ³, et un jeune sur trois présente un risque modéré ou sévère de troubles anxio-dépressifs ⁴.

Proclamée grande cause nationale pour 2025, reconduite pour 2026, la santé mentale est censée faire l'objet d'une attention politique croissante. Les pouvoirs publics peinent pourtant à l'appréhender dans sa complexité et à déployer une action publique cohérente, préférant saupoudrer verticalement des mesures disparates et très insuffisantes. Dans ce contexte, le groupe La France insoumise a souhaité examiner la responsabilité des politiques publiques conduites depuis 2017 sur la dégradation de la santé mentale des jeunes. Le rapporteur, après avoir analysé successivement les racines multiples de cette crise de santé publique et les effets des récentes réformes éducatives, souligne l'aporie des politiques de soutien à la santé mentale des jeunes, qui sont par ailleurs contrebalancées par d'autres politiques qui contribuent, parfois délibérément, à dégrader le bien-être et les conditions de vie des jeunes.

Le rapporteur remercie toutes les personnes qu'il a pu auditionner, parmi lesquelles Santé publique France et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), des chercheurs, avocats et experts, des syndicats étudiants et lycéens, des représentants de parents d'élèves et des familles, des psychologues, pédopsychiatres et conseillers d'orientation ainsi que des représentants des ministères de l'éducation nationale, de la santé, de la jeunesse, du haut-commissariat à l'enfance et de la délégation ministérielle à la santé mentale et à la psychiatrie.



Rapporteur

M. Louis Boyard

Député du Val-de-Marne

(La France insoumise - Nouveau Front populaire)

¹ Santé publique France, Prévalence des épisodes dépressifs en France chez les 18-85 ans : résultats du baromètre santé 2021, novembre 2022.

² Fédération hospitalière de France (FHF), « Depuis 2019, une dégradation alarmante de la santé mentale des jeunes et des femmes », 2^e enquête sur la santé mentale et la psychiatrie, 15 avril 2026.

³ *Id.*

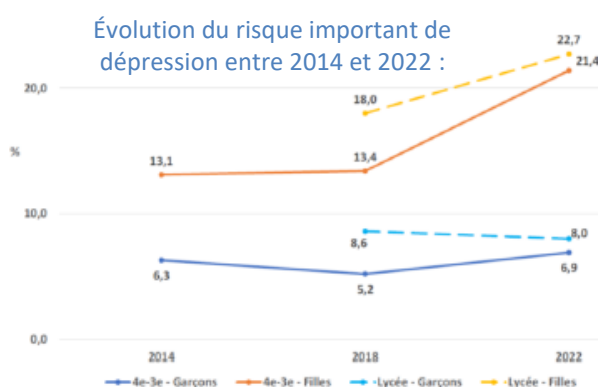
⁴ Unité ECEVE (Inserm/Université Paris Cité), Étude Mentalo, 2026.

I. DES RÉFORMES ÉDUCATIVES QUI AFFECTENT UNE SANTÉ MENTALE DES JEUNES DÉJÀ TRÈS DÉGRADÉE

A. Minée par de multiples causes, la santé mentale des jeunes s'est dégradée de manière alarmante au cours des dernières années

La dégradation de la santé mentale des jeunes est le produit de multiples facteurs (sanitaires, sociaux, économiques, environnementaux...) dont l'effet individuel reste difficile à apprécier. Cette dégradation, qui a commencé il y a près de trente ans, a connu une accélération brutale à l'occasion de la crise sanitaire, sans jamais retrouver ses niveaux d'avant-crise. Les confinements successifs ont privé les jeunes d'espaces de socialisation au moment précis où ceux-ci sont constitutifs du développement psychique. L'isolement forcé, la rupture des liens scolaires et amicaux, et le repli sur les écrans ont durablement fragilisé des populations déjà exposées.

Au-delà des spécificités nationales, la dégradation de la santé mentale des adolescents et jeunes adultes s'inscrit dans un contexte mondial anxiogène où l'omniprésence des conflits, des crises climatiques, des discriminations, des discours d'extrême droite et des inégalités alimente un profond sentiment d'impuissance et d'éco-anxiété. Cette détresse psychologique est accentuée par une sur-connexion aux outils numériques et à des réseaux sociaux inondés de contenus addictifs, renforçant le sentiment d'isolement, qui concerne désormais près d'un jeune sur deux ⁵.



Source : Santé publique France, Enquête EnClass, 2022.

⁵ Unité ECEVE (Inserm/Univ. Paris Cité), Étude Mentale, 2026.

⁶ Caisse nationale de l'assurance maladie, Rapport « Charges et produits pour 2025 », juillet 2024.

⁷ Santé publique France, Enquête EnClass, 2022.

Les conséquences sur la santé mentale sont massives, comme le montre le nombre de jeunes de 12 à 25 ans sous antidépresseurs, qui a augmenté de 60 % entre 2019 et 2023 ⁶. La jeunesse n'est toutefois pas touchée uniformément et les filles ont, par exemple, une moins bonne santé mentale que les garçons durant toute la scolarité ⁷. Elles sont particulièrement exposées et ainsi surreprésentées dans les statistiques liées aux gestes auto-infligés ⁸ ou aux troubles du comportement alimentaire ⁹. Les causes de ce phénomène, qui s'est accentué depuis la crise sanitaire, sont elles aussi difficiles à analyser. Les auditions conduites par le rapporteur font notamment état des effets délétères d'une société patriarcale et sexiste faisant peser une pression excessive sur les jeunes femmes et les exposant au harcèlement, notamment cyber ou de rue, à des violences physiques comme verbales, ou encore à des injonctions normatives liées à leur corps ou à leur comportement.

Les discriminations racistes et islamophobes fragilisent plus durement la santé mentale des jeunes. Elles induisent des conséquences qui ont un impact sur leur quotidien (harcèlement en ligne, discours stigmatisants) et dans leur parcours (orientation subie, discrimination à l'embauche, au logement, etc.).

B. Depuis 2017, les réformes éducatives ont renforcé un système anxiogène qui nuit à la santé mentale des jeunes

Les causes précitées ne sont toutefois pas exhaustives et il serait erroné de n'y voir que des effets externes et sans liens avec les politiques publiques mises en place. Les travaux du rapporteur, qui se sont focalisés sur les effets des réformes éducatives depuis 2017, montrent en effet que ces dernières, loin de constituer de simples ajustements pédagogiques, ont renforcé un système anxiogène qui exacerbe la pression scolaire en inscrivant les jeunes dans une logique néolibérale d'évaluation continue et de mise en concurrence systématique qui s'avère psychologiquement destructrice.

⁸ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, « Hospitalisations pour gestes auto-infligés : une progression inédite chez les adolescentes et les jeunes femmes en 2021 et 2022 », 16 mai 2024.

⁹ Étude Mentale, op. cit.

Ainsi, la réforme du baccalauréat appliquée depuis 2019, en supprimant les filières au profit d'un système de spécialités, **a fait disparaître la classe comme espace de vie collective et de construction des liens sociaux et de solidarité entre élèves**. Elle contraint par ailleurs les élèves, avant leur maturité et alors qu'ils sont très inégalement outillés selon leurs origines sociales, à se projeter très tôt pour faire des choix parfois lourds de conséquences. Dans le même temps, le contrôle continu, qui représente désormais 40 % de la note finale, a fait de chaque évaluation un enjeu perçu comme déterminant pour l'avenir.

Il apparaît alors que ces réformes génèrent tout au long de la scolarité une angoisse chronique, qui connaît un pic au moment de la confrontation à la plateforme Parcoursup. Mobilisant un algorithme opaque, cet outil mis en place en 2018 crée de nombreuses incertitudes et produit des effets néfastes sur la santé mentale des élèves¹⁰. Loin d'être neutre, il exprime un **choix politique assumé en faveur d'un système néolibéral qui hiérarchise et déshumanise les individus, réduits à un numéro de dossier et placés dans une compétition permanente.**

Aussi, la pression scolaire s'est considérablement accrue et « le système scolaire, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, pèse lourdement sur le bien-être des enfants et des adolescents »¹¹. Cela transparait dans les études, qui montrent que le bien-être mental des élèves se dégrade durant le collège et ne s'améliore pas au lycée, tandis que le sentiment de solitude augmente tout au long de la scolarité¹². La récente **étude Mentalo**, conduite sur près de 20 000 jeunes de 11 à 24 ans, révèle que neuf jeunes sur dix disent souffrir de la pression scolaire, avec un risque accru de détresse psychologique chez ceux qui la perçoivent fortement. Elle montre également que huit jeunes sur dix sont stressés par la façon dont est décidée leur orientation, et met en lumière l'importance de cette problématique pèse dans leurs préoccupations quotidiennes¹³.

Alors que la période 14-18 ans est l'un des âges clés de la vie, durant lequel les jeunes construisent leur personnalité, cette méritocratie de façade est d'autant plus violente qu'elle transforme l'échec scolaire en échec moral, et l'orientation subie (ou vers la voie professionnelle) en jugement sur sa valeur propre.

Ce mal-être est accentué par la difficulté extrême d'accéder à des stages, surtout pour les jeunes les plus précaires, dont le manque de réseau et de ressources entraîne trop souvent le décrochage, puis la déscolarisation, annihilant toute possibilité de se projeter dans une carrière choisie.

Bien évidemment cette souffrance, qui dans les cas les plus lourds peut aller jusqu'à des traitements médicamenteux et des hospitalisations – quand il n'est pas trop tard – a des **répercussions sur l'entourage, sur le système scolaire et sur la société.**

II. FACE À CELA, DES POLITIQUES PUBLIQUES INEFFICACES VOIRE NÉFASTES

A. Des rustines en guise de soutien à la santé mentale des jeunes

Dans ce contexte préoccupant, les gouvernements ont multiplié les annonces, feuilles de route et autres plans. **Si les mesures peuvent sembler nombreuses, elles se révèlent éparses et s'apparentent à des rustines qui se superposent sans réflexion d'ensemble.**

Par conséquent, l'offre de soins en santé mentale demeure structurellement très insuffisante et se caractérise désormais par son illisibilité. Entre centres médico-psychologiques (CMP), centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), maisons des adolescents, psychologues de l'éducation nationale et autres « référents santé mentale », se dessine un mille-feuille institutionnel que les jeunes en détresse sont incapables de déchiffrer seuls.

¹⁰ A. Mizzi, *Le « moment » Parcoursup*. « Double-enquête » sur l'orientation post-bac, thèse publiée en 2025.

¹¹ Conseil économique, social et environnemental, *La santé mentale et bien être des enfants et des jeunes : un enjeu de société*, avis adopté le 14 octobre 2025.

¹² Enquête EnClass, *op. cit.*

¹³ Étude Mentalo, *op. cit.*

L'offre de soins reste, dès lors, « inadaptée aux besoins de la jeunesse »¹⁴ et marquée par des difficultés massives d'accès aux soins psychiatriques, alors même que chacun sait que la prévention, la détection précoce et la prise en charge rapide sont déterminantes pour éviter l'aggravation durable des troubles psychiques. Ainsi, 79 % des 18-24 ans confrontés à des problèmes de santé mentale ont rencontré au moins une difficulté d'accès aux soins, contre 62 % en moyenne sur l'ensemble de la population¹⁵. Parmi eux, 64 % ont subi des délais d'attente excessifs pour accéder à un psychiatre, et 52 % n'ont pas pu obtenir de rendez-vous¹⁶.

Les mesures annoncées lors des Assises de la santé scolaire de mai 2025 illustrent la logique de saupoudrage qui caractérise les politiques déployées. La systématisation de protocoles de santé mentale dans chaque établissement a par exemple été présentée comme une avancée : en pratique, ces protocoles orientent vers des CMP saturés, et la désignation de référents santé mentale a simplement fait peser davantage de responsabilités sur des personnels de l'éducation nationale qui exercent eux-mêmes dans des conditions très dégradées et ne sont ni formés, ni disponibles pour cette mission.

B. Manque de moyens et politiques destructrices : la responsabilité accablante des pouvoirs publics depuis 2017

Déjà accablants, ces constats sont accentués par une austérité budgétaire appliquée méthodiquement depuis 2017 et par des politiques publiques construites en silos, sans cohérence globale – le travail interministériel étant manifestement balbutiant, sinon inexistant – et sans consultation réelle des personnes concernées, ce qui a été unanimement signalé par les professionnels et les jeunes auditionnés. Il n'est alors pas étonnant que les réformes éducatives soient déployées sans mesurer leurs effets sur la santé mentale des jeunes, ni qu'un psychologue de l'éducation nationale puisse se voir confier la charge de 1 200 à 1 800 élèves¹⁷.

Si le Gouvernement se réjouit de la hausse de l'objectif de dépenses de l'assurance maladie correspondant aux activités de psychiatrie, qui serait passé de 9 milliards d'euros en 2020 à 13 milliards d'euros en 2025, cette hausse n'est qu'apparente au regard des besoins et **rien peu d'effets se font sentir sur le terrain. Car c'est en fait l'entière responsabilité de l'action des pouvoirs publics qui produit des effets sur la santé mentale, et qui doit être appréciée à cette aune.** En aggravant les inégalités sociales, en refusant de répondre au manque criant de moyens matériels et humains de nos systèmes éducatif et social, et en laissant nos services publics dépérir, **les pouvoirs publics ont renoncé à répondre structurellement à une crise sanitaire et sociale aux conséquences profondes et durables sur notre société. En ce sens, les gouvernements successifs portent une lourde responsabilité dans la dégradation de la santé mentale des jeunes.**

De toute évidence, **il faut sortir d'une lecture strictement sanitaire du sujet. La santé mentale des jeunes ne peut en aucun cas être dissociée des conditions matérielles dans lesquelles ceux-ci grandissent, étudient, et trouvent leur place dans notre société.** Ce constat doit nous alerter y compris chez les jeunes adultes, alors qu'un étudiant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, et qu'un sur deux est contraint de réduire ses dépenses de divertissements et de sorties, sacrifiant précisément les activités de socialisation qui constituent un rempart contre la détresse psychologique¹⁸.

Dès lors, le rapporteur appelle, de toute urgence, à changer de regard sur la jeunesse et à sortir d'une vision étriquée de la santé mentale, pour investir massivement dans nos services publics et pour réorienter radicalement les politiques publiques, en luttant réellement contre les inégalités sociales, contre les violences, contre les discriminations, contre la précarité, contre le mal-logement et contre toutes les autres dimensions néfastes d'une société de la compétition et du chacun pour soi.

¹⁴ Cour des comptes, *La pédopsychiatrie, un accès et une offre de soins à réorganiser*, mars 2023.

¹⁵ FHF, *op. cit.*

¹⁶ *Id.*

¹⁷ Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, *Mission flash sur Parcoursup*, février 2026 (MM. Pierrick Courbon et Frantz Gumbs, rapporteurs).

¹⁸ « La précarité étudiante en France : quelle réalité en 2024 ? », baromètre Ifop pour Cop-1, octobre 2024.

ANNEXE
LISTE DES PERSONNES ENTENDUES PAR LE RAPPORTEUR

(par ordre chronologique)

➤ *Table-ronde :*

– **Santé publique France** – **Mme Ingrid Gillaizeau**, responsable de l'unité santé mentale à la direction de la prévention-promotion de la santé, et **Mme Alima Marie-Malikité**, directrice de cabinet

– **Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)** – **Pr Karine Chevreul**, directrice du projet Mentalo

➤ *Table ronde :*

– **M. Alban Mizzi**, docteur en sociologie, ingénieur de recherche à l'Université de Bordeaux

– **Dr Jean Chambry**, pédopsychiatre

➤ *Table ronde :*

– **Union syndicale lycéenne** – **M. Ryad Rani Schroeyers**, président, **M. Marius Mesnil**, co-secrétaire général, et **Mme Lydia Hamadene**, secrétaire nationale

– **Union étudiante** – **Mme Léa Jules-Clément**, secrétaire nationale, et **Mme Manon Denizot**, membre de l'équipe nationale

– **Fédération des associations générales étudiantes (Fage)*** – **M. Julien Besch-Carrière**, vice-président chargé des affaires académiques, et **Mme Louise Lenglin**, première vice-présidente

– **Union nationale des étudiants de France (Unef)*** – **Mme Manon Moret**, secrétaire générale, et **Mme Clara Privé**, trésorière

➤ *Table ronde :*

– **Union nationale des familles et amis de malades et ou handicapés psychiques (Unafam)** – **Mme Emmanuelle Rémond**, présidente

– **Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (Peep)** – **M. Emmanuel Garot**, président

➤ *Table ronde :*

– **Association des psychiatres de secteur infanto-juvénile** – **Dr Christophe Libert**, président

– **Syndicat national des psychologues (SNP)** – **Mme Soizic Deprince**, secrétaire générale adjointe, et **Mme Anita Héry**, co-secrétaire de la commission Éducation nationale

– **Association des psychologues et de psychologie dans l'éducation nationale (APsyEN)** – **Mme Sylvie Amici**, vice-présidente, et **Mme Isabelle Frain**, membre du conseil d'administration

– **Mme Déborah Medioni**, conseillère d'orientation au sein du réseau Ton Avenir (TAN)

– **Fédération française des psychologues et de psychologie (FFPP)** – **M. François Pacaud**, président, et **Mme Salima Bouhouche**, psychologue de l'éducation nationale et membre du bureau fédéral

– **Nightline France** – **M. Lucas Fugeard**, président

➤ *Table ronde :*

– **Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative – Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva) – M. Tristan Reilly**, adjoint au chef du bureau des politiques de jeunesse, et **M. Simon Kaiser**, directeur de cabinet du délégué interministériel à la jeunesse

– **Ministère de l'éducation nationale – Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) – M. Jean Hubac**, chef du service de la vie de l'élève et des établissements

– **Haut-commissariat à l'enfance – Mme Mélody Mock-Gruet**, directrice de cabinet de Mme Sarah El Haïry, haute-commissaire

– **Ministère de la santé - Direction générale de la santé (DGS) – Mme Sarah Sauneron**, directrice générale adjointe, et **M. Kerian Berose-Perez**, chef du bureau de la santé mentale

– **Délégation ministérielle à la santé mentale et à la psychiatrie – Mme Sylvaine Gaulard**, secrétaire générale

➤ **M. Rémy Dandan**, avocat au barreau de Lyon

➤ **M. Ismaël Bouarfa**, écoutant et rédacteur pour Le Fil Santé Jeunes

** Ces représentants d'intérêts ont procédé à leur inscription sur le répertoire de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, s'engageant ainsi dans une démarche de transparence et de respect du code de conduite établi par le Bureau de l'Assemblée nationale.*